VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégants Sites à Bâtir et un Joli Cottage Simple, Rue Dauphine, entre Kentucky et Japonica.

Dans la succession de Philomène Journée, Jean Paul Nogues et Victoria Portal.

No 71 287—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI le 19 avril 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 23 février 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Kentucky, autrefois Alexandrie, Royale et Japonica autrefois Matilda. Les dits lots sont connus comme A et B, chacun mesurant 30 pieds de front sur une profondeur de 120, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant 6 belles chambres, hangar, dépendances, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même Ilet, connu comme le lot C, lequel est contigu à celui du lot B et mesurant 30 pieds de front sur une profondeur de 120 entre lignes égales et parallèles.

3° Un certain lot de terre situé dans le même Ilet, connu comme le lot D, lequel est contigu à celui du lot C, et mesurant 30 pieds de front sur une profondeur de 120 entre lignes égales et parallèles.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même Ilet, connu comme le lot E, ledit lot connu et subdivisé sur un plan de l'Ingénieur des rues Dauphine et Japonica (autrefois Matilda) et mesurant 44 quarante quatre pieds, 6 six pouces et 7 lignes de face à la rue Japonica (autrefois Matilda) sur une profondeur de 120 cent vingt pieds, 5 cinq pouces entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après plan par D. E. Seghers & Fils daté et signé le 1er mars 1904 et enregistré en mon bureau.

5° Tous les effets mobiliers consistant en un lot de meubles de maison et effets mentionnés par saisie ci-dessus et ci-après inventoriés, lesdits effets devant le tout désignés ne seront vendus au même moment et en bloc.

Conditions—Tous les effets mobiliers devant être vendus pour du comptant. Les propriétés ci-dessus un tiers du prix comptant devant être payé comptant, la balance de cela un tiers en un et deux ans respectivement, ledit tiers payable par billets à ordre portant intérêt de 7 0/0 par an, ladite billets devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur et lois en sus comme de sécurité.

Les acquéreurs des dites propriétés devant payer et payer de leur propre chef et sans prix d'achat de ladite propriété les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières
342 rue Carondelet.

Lacte de vente devant être passé par devant F. E. Chambonnet, notaire aux frais des acquéreurs.

K. V. Rickert, avocat.
3 mars—3 6 13 20 27—av 3 5

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession de Propriétés des Premier et Quatrième Districts.

Jeudi, le 7 avril 1904, à midi.

Cottage double, 2023-25 avenue Washington entre les rues Remparts et Saratoga.

Trois lots de terre dans l'Ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Thalie et Melpomène.

Cottage double 2031-2033 rue Quatrième, entre les rues Remparts et Saratoga.

Succession de Mme Catherine Nenault (femme de Pierre Kington).

No 72 428 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet. JEUDI, le 7 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 mars 1904, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, procédera de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

A—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'Ilet 284 borné par l'avenue Washington, les rues Remparts, Saratoga et Quatrième, désigné comme lot 5 et mesurant 36 pieds de face à l'avenue Washington sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté quatre chambres dans la cour se trouve un hangar, citerne etc. Connu comme Nos 2023-2027 avenue Washington.

B—Trois certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet 308 bornés par les rues Prieur, Johnson, Thalie et Melpomène, désignés comme lots un, deux et trois, lot No 1 mesurant 51 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur de 151 pieds 11 pouces et 5 lignes sur le côté du lot No 2, cent cinquante six pieds un pouce 5 lignes sur la ligne divisant le Premier du Quatrième District.

Lot numéro 2 mesurant 32 pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de 151 pieds 11 pouces et 5 lignes et formant l'encoignure des rues Prieur et Thalie, lot 3 formant l'encoignure des rues Johnson et Thalie, mesurant 41 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Johnson, 45 pieds 3 pouces et 3 lignes dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Thalie de 151 pieds 11 pouces 5 lignes et 156 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne divisant le premier du quatrième district.

C—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ilet 285 borné par les rues Troisième, Remparts, Saratoga et Quatrième, désigné comme lot 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres et cuisine. Dans la cour se trouvent hangar et citerne, etc., et est connu comme Nos 2033-2035 rue Quatrième.

Termes et conditions — Un tiers au plus comptant la balance s'il y en a en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt garantis par lien de vendeur et privilège. L'acte de vente par devant O. W. Long, notaire, aux frais de l'acquéreur qui également assumera les taxes de 1904. 10 0/0 de dépôt comptant au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

ERNEST A. CARRÈRE Encanteur.
806 rue Perdido.
6 mars—6 13 20 27—av 3 6 7

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Eliza Jackson—No 72,714—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Devant être vendu à l'enchère publique, MARDI, le 22 mars 1904, à la Bourse des Encanteurs 311 rue Baronne par Jas. A. Brennan, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 8 mars 1904 par le juge T. C. W. Ellis dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations, dans l'Ilet borné par les rues Roman, Prieur, Aubrey et O'Kelley, mesurant 31 pieds 5 pouces à la rue Prieur sur 119 pieds 5 pouces 9 lignes en gé on mesure, lot No 19.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer cette vente par devant Freo. Zeugel, et les taxes de 1904 et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

11 mars—11 13 20

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

SPLENDIDE RESIDENCE.

TERRAINS ORNES.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix Bien Située,

Et Eligibles Sites à Bâtir Offrant une Liste Supérieure pour Sites de Résidence et de "Home".

Placement et Spéculation.

Maintenant que le grand ancien Deuxième District se trouve en voie de progrès l'on peut s'attendre aux plus grandes améliorations et avancements dans cette section.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72 170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 21 avril 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 mars 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique résidence en bois à deux étages No 1415 avenue de l'Esplanade, située dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Villeré et Robertson. Elle est retirée de la rue sous un riche barrière en fer contenant de grande variétés avec des colonnes, une boutique vestibule sous la arche, bibliothèque salle à manger, cinq autres chambres et cuisine au rez de chaussée, vestibule, huit chambres à coucher, une chambre cabinet en bois de cèdre et chambre à bain au premier étage, toilettes électriques et antiques, hangar pour charbon et bois, bois citerne et lavoir. Les terrains sont spacieux avec de très jolies pelouses tracées en Schlinger pelouse et parterre. Le terrain comprenant deux lots désignés par les Nos 41 et 42 Bouny, notaire, daté le 22 mars 1892 et mesurant chacun, en mesure américaine trente trois pieds un pouce deux lignes (33 1 2) de face à la rue Dumaine sur cent vingt huit pieds (128) de profondeur entre lignes parallèles.

Ledits lots Nos 7 et 8 sont composés de tout le lot 9 et parties des lots 10 et 11, sur un plan de Joseph Pilié daté le 1er mars 1832 déposé en l'étude de L. T. Caire, en son totalité en cette ville.

Dans un bon voisinage, près de toutes les agréments désirables.

2° Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 1331 et 1333 rue St Pierre à encoignure nord-est de la rue Marais situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Pierre, Orléans, Marais et Trémé ou Liberté, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est dans l'Ilet No 150 borné comme il est ci-dessus indiqué sur un plan fait par A. Castaing architecte daté le 25 avril 1861 et déposé en l'étude de A. Ducatel, comme plan No 3 du livre de plans No 7 faisant partie du lot désigné par le No 7 du Ilet No 53 sur un plan fait par A. Bouguereau, daté le 9 janvier 1859 et déposé en l'étude de Félix de Armas, alors un notaire en cette ville, lequel lot de terre mesurant, d'après ledit plan en mesure française trente et un pieds onze pouces et cinq lignes 31 11' 5 de face à la rue St Pierre sur cinquante sept pieds deux pouces (57 2) de profondeur d'après le plan de A. Castaing et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes (57 1 8) d'après le plan de A. Bouguerol en profondeur et façade à la rue Marais duquel il forme l'encoignure près du Marché Trémé, toujours en demande par de bons locataires et fait un placement sûr et productif. Loué au taux de $228 par an.

10° La cottage à résidence en bois à deux étages No 2314 rue Hôpital, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Miro et Tonti, contenant 6 chambres, hangar, etc. Le lot de terre est grand et dans l'Ilet No 292, bornés comme il est ci-dessus et mesurant quarante deux pieds six pouces (42 6) de face à la rue Hôpital, sur cent vingt huit pieds six pouces et cinq lignes (128 6 5) de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Miro, et cent vingt huit pieds onze pouces (128 11) sur la ligne de côté vers la rue Tonti, et étant à une distance de cent pieds (100) de l'encoignure des rues Hôpital et Miro. Près de l'avenue de l'Esplanade et d'autres lignes de chars. Fera une bonne résidence ou placement.

11° Les trois beaux grands terrains situés à bâtir situés dans le même district de cette ville, dans l'Ilet désigné par le No 1527, borné par les rues Lepage, White ou Six et une Dupré ou Chaumette et la Grande Route St Jean, mesurant 95 pieds 10 pouces et 7 lignes en chaque lot 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, ledit lot ou portion de terre composant la plus grande portion des lots originaux Nos 9, 10 et 11 figurant sur un plan par Edgar Poche, voyer daté le 26 décembre 1893 et annexé à un acte passé par devant Emile J. Barrett, notaire, à la date du 9 janvier 1894. Ladite portion de terre doit être prise à une distance de 63 pieds 11 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues Lepage et Dupré. Ladite mesure mesurant plus ou moins.

12° Les deux lots de terre beaux grands et étant situés dans le même district et dont la propriété demandez vivement décrite.

Lesdits lots ou portions de terre, immédiat à une distance de 62 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Lepage et White et mesurant 63 pieds 10 pouces à la rue Lepage ou Tonti et 31 pieds 11 pouces de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, ledit lot ou portion de terre est composée du tout des lots originaux Nos 6 et 7 et d'une grande portion du lot original No 3 et que ledit lot No 3 fait face à la rue White figurant sur le plan ci-dessus mentionné de Pilié, lesdites mesures étant plus ou moins.

Les biens ci-dessus décrits se demandent pour de tremblant et le terrain de la nature environ élevée. Le voisinage est la ligne de chemins de fer de l'Espanade et jusqu'au dessous de l'avenue de l'Espanade et jusqu'au dessous de ces lots sont dans ad le avenue. A ainsi et dans le fond sont les chemins de fer des rues Broad, Dumaine et Claiborne. Deux chemins des supérieures bien pour demeures de ces terrains et excellent voisinage feront bien d'inspecter ces lots. Comme tout de spé cha [illegible] ne peut bien revenir ne se trouvera en partant.

13° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne et Roman ou Sidney, étant l'Ilet No 776 et lesdits lots mesurant chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Est une partie de la ville améliorant et fertil de bons sites pour résidences ou placements.

14° Six bons lots à bâtir situés dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet No 1334 borné par les rues Nouvelle Orléans, Nouveau St Bernard, maintenant Allen, Vertu maintenant Robehaye et Magistrat, maintenant Dorgenois, désignés par les Nos 1, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurant comme suit à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Nouvelle Orléans et Magistrat, et mesurant trente pieds (30) de face à la rue Nouvelle Orléans sur cent pieds (100) de profondeur et façade à la rue Magistrat, maintenant Dorgenois.

Les lots Nos 4 et 5 mesurant chacun trente pieds (30) à la rue Nouvelle Orléans sur cent pieds (100) de profondeur.

Le lot No 6 mesurant trente pieds (30) de face à la rue Nouvelle Orléans sur une profondeur de cent cinq pieds (105) sur la ligne de côté contigue au lot No 5, et quatre vingt dix sept pieds quatre lignes (97 4) sur la ligne du lot No 7 et trente trois pieds et cinq pouces (33 5) dans le fond. Le lot No 7 mesurant trente pieds (30) de face à la rue Nouvelle Orléans et quatre vingt dix pieds et quatre lignes (97 4) sur la ligne du lot No 6 et quatre vingt deux pieds trois pouces et 7 lignes (82 3 7) sur la ligne du lot No 8 et trente trois pieds cinq pouces (33 5) dans le fond.

Le lot No 8 mesurant trente pieds (30) à la rue Nouvelle Orléans sur quatre vingt deux pieds trois pouces et sept lignes (82 3 7) sur la ligne de côté du lot 7 et soixante sept pieds sept pouces et deux lignes (67 7 2) sur la ligne de côté, et trente trois pieds cinq pouces (33 5) dans le fond. Ces lots sont dans une section de la ville à améliorant et s'adressent à attirant à un homme cherchant des moyens à rant une résidence.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente par devant J. J. Woulfe, notaire, devant en outre toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être aux frais des acquéreurs.

F. McGloin, H. McEvoy Brennan, N. E. Roberts avocats.
28 fév—28 — mars 6 13 20 27 31

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Francis Tague.

No 72 176—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D

MARDI, le 29 Mars 1904.

Une bâtisse en bois à un étage avec écuries.

No 826 rue du Quartier.

(entre les rues Bourbon et Dauphine)

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—Bureau No 846 rue Commune—MARDI le 29 mars 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 24 février 1904, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Dauphine et Bourgogne, mesurant trente deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Quartier sur cent vingt sept pieds onze pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après un plan fait par Pilié et Depouilly, ingénieurs civils le troisième jour d'avril 1866.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente de cet être passé par devant P. J. Fatorso notaire.

PETER GALLAGER Encanteur.
No 846 rue Commune.

Wynne G. Rogers avocat.
N. B. Un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication.
26 fév—26 28—mars 6 13 20 27 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Sarah Ann Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70 920—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Rose C. Fain exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Jno. C. Wickliff, avocat.
12 mars—12 16 21

Succession de August Buesing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 74,123—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bernadina Schunge, veuve de August Buesing, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Johnston Armstrong, avocat.
12 mars—12 16 21

Succession de Fred Graff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72 088—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Graff, Sr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Wynne G. Rogers avocat.
11 mars—11 15 20

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT DE VAPEURS.

628 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLIS

Cottages Simples,

No 2317 avenue Tulane et No 626 rue S. Tonti.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 31 mars 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu des ordres de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de William Cross, No 72 554, et dans la succession de Mme William Cross, No 72 460, du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites à savoir—

1° Une montre en or à remontoire avec chaîne et breloque.

2° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 2317 avenue Tulane dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 519, borné par l'avenue Tulane, les rues Banks, Miro et Tonti, contenant cinq chambres, galerie, hangar, citerne etc., sur un côté est une grande entrée. Le lot de terre mesurant 25 pieds 11 pouces 2 lignes plus ou moins de face à l'avenue Tulane 25 pieds 6 pouces plus ou moins de face à la rue Banks sur 113 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro, le séparant du lot No 4 et 1'8 pieds 4 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti, le séparant de la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Patrick Sullivan, ladite portion de terre s'étendant en profondeur au travers du dit Ilet de l'avenue Tulane à la rue Banks et comprenant la plus grande partie du lot original, désigné par le No 5 sur un plan fait par A. Bouguereau, voyer, le 1er juillet 1853 et déposé pour référence en l'étude de A. Cuvellier, ancien notaire, par un acte daté le 15 octobre 1853, sur une rue pavée et aplaite avec terrain neuf et dans un joli voisinage. Un joli chemin du placement.

3° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 626 rue Sud Tonti, avec galerie en fer sur la façade dans le premier district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Tonti, Miro, Gravier et Perdido, contenant quatre chambres, hangar, citerne, chambre de voiture, etc., etc.

Le lot de terre est désigné par le No 16 de l'Ilet No 27 sur un plan fait par Castaing et Cellos, architectes le 20 mars 1865 et de nos enfin de A. E. Bouny, ancien notaire en cette ville, comme plan No 69, ledit lot mesurant en mesure américaine, 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de 181 pieds 4 pouces et 1 ligne. Sur un des côtés est une entrée pour voiture. Près des lignes de chars et autres agréments. Une bonne résidence ou placement.

Termes et conditions—Pour la montre et la chaîne comptant. Pour la propriété forme un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente par devant J. J. Woulfe, notaire, devant en outre toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être aux frais des acquéreurs.

F. McGloin, H. McEvoy Brennan, N. E. Roberts avocats.
28 fév—28 — mars 6 13 20 27 31

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Magasins et Résidences Substantiels en Briques à Deux Etages,

Nos 726 et 730 rue St-Louis.

Contigus au Site de la Nouvelle Maison de Cour.

Placements Avec Certaine Promesse de Renchérissement.

Arthur Jahans et als vs Mme Sophie Monteleone et Epoux.

No 72,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 février 1904 et signé le 2 mars 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Le magasin et résidence substantiels à deux étages en briques, No 726 rue St Louis dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Louis, Conti, Royale et Bourbon, contenant magasin, 4 chambres, vestibule et etc. Dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages avec endroit pour charbon et bois et chambres à coucher sur les étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre K sur un croquis d'arpentage par D. M. Brosnan député voyer de ville, daté le 4 mars 1904 et mesurant d'après ledit croquis 26 pieds 5 pouces à l'angle de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le magasin et résidence substantiels en briques à deux étages No 730 rue St Louis dans le même district et Ilet et contigu à la propriété ci-dessus décrite contenant magasin, 3 chambres, vestibule etc., dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages contenant endroit pour le charbon et le bois et chambres à coucher aux étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre M sur le susdit devis par D. M. Brosnan, voyer et mesurant d'après cela 26 pieds 11 pouces 2 pouces de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ce to propriété est à quelques pas de la rue du Canal et se trouve dans la région du renchérissement rapide qui se fait dans cette section de la ville. Elle est près de 150 pieds de la magnifique maison de cour devant être bientôt érigée et d'autres améliorations en voie d'exécution. La propriété ci-dessus peut facilement rapporter $10 par mois chacune.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1904 en plus et au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Lacte de vente par devant A. B. Léopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. H. McAlee, Jr. avocat.
1 mars—19 20 27—avril 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

La résidence simple

En bois à deux étages,

934 rue Terpsichore,

Entre les rues Annonciation et Constance.

William H. Lengsfield vs Benjamin F. Lengsfield et als.

No 70,967—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—Encanteurs—Bureau No 134 rue Carondelet,

MARDI, LE 12 AVRIL 1904,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 mars 1904, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Terpsichore, Robin, Constance et Annonciation, désigné comme lot No 10 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, le 7 avril 1885 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, ledit lot mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Bassin (maintenant rue Terpsichore) sur 143 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No 934 rue Terpsichore et comprenant une résidence en bois à deux étages contenant vestibules, 13 chambres, chambre à bain, galeries, etc. Les chambres principales sont tapissées et la maison a le gaz partout.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent honoraires d'avocat l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1904; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Lacte de vente par devant Brassière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. M. Cahn, S. S. Prentiss, Jr. avocats.
12 mars—12 13 20 27—avril 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Désirables Cottages Doubles et Simples.

Les Cottages Doubles de Bon Rapport, 213 et 2138 rue Première, à l'encoignure de la rue Sud Franklin.

2130-2132-2126 et 2128 rue Première, entre les rues Saratoga et Sud Franklin.

Le joli cottage simple, 2134 rue Première entre les rues Saratoga et S. Franklin.

Succession de Mme Catherine Everstein.

No 72,411 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, encanteurs—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, LE 14 AVRIL 1904,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 8 mars 1904, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Deuxième, S. Franklin et Saratoga, désigné par la lettre A, sur un plan par C. Lucas Lewis, voyer daté le 31 [illegible] 1886, et mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Première sur une profondeur et façade à la rue S. Franklin de 94 pieds 2 pouces entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Première et S. Franklin, les améliorations sont désignées par les Nos 2136 et 2138 rue Première et comprenant un cottage double contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté.

2° Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et Ilet que la propriété ci-dessus désignée par la lettre B, sur ledit plan et mesurant 32 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Première sur 94 pieds 2 pouces de profondeur, les améliorations sont désignées par les Nos 2126 et 2128 rue Première, et comprenant un cottage double contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, citerne, etc.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs payant les taxes de 1904 en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente par devant J. Lautenbach, notaire aux frais des acquéreurs.

Adams & Middleton, avocats.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 14

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées [illegible] courses et [illegible]

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Bridget Ford Veuve de Patrick Trower et Patrick Trower, consolidée

Nos 70 482 et 72 872 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, le 19 avril 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 18 mars 1904, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Le cottage double rémunérateur 442 et 444 rue Philip entre Tchoupitoulas et Rousseau contenant 4 chambres de chaque côté cité une hangar etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Philip, Rousseau, Tchoupitoulas et Soraputu mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Un placement d'argent de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent honoraires d'avocat l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1904; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Lacte de vente par devant Brassière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

E. M. Cahn, S. S. Prentiss, Jr. avocats.
12 mars—12 13 20 27—avril 3 10 12

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Johanna Morris Brown, femme de L. W. Brown.

No 71 612 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, le 24 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 18 février 1904, de l'Honorable John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 234 borné par les rues Carondelet, Julie, Baronne et Girod désigné comme lot No 104 sur un plan fait par Joseph Pilié daté le 13 décembre 1821 et annexé à la 34ième page du second livre pour année 1829, enregistré